



**Ligue Nationale Contre la Tuberculose et les Maladies  
Respiratoires**



**CIGARETTE DEGAGE, CONTRE TOI JE M'ENGAGE**

**JOURNEE MONDIALE SANS TABAC  
31 MAI 2011**

L'OMS a choisi comme thème pour la **Journée Mondiale sans tabac 2011**  
**« La convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti tabac ».**

En Tunisie, le **Ministère de la Santé Publique** a choisi comme thème  
**« Notre liberté dans le respect des autres, notre liberté dans l'abstention de fumer »**

**La Journée Mondiale sans tabac est l'occasion de rappeler, en Tunisie, comme partout dans le monde, les méfaits du tabagisme et de promouvoir le comportement non tabagique.**

Le tabagisme est la plus importante épidémie évitable à laquelle est confrontée la communauté sanitaire et la population mondiale.

L'organisation mondiale de la santé estime qu'il y a 1,5 Milliards de fumeurs dans le monde, que 50% des enfants sont exposés à la fumée du tabac et que 5% seulement de la population mondiale sont protégés par une législation anti-tabac, dont 40% insuffisante

Le tabagisme tue près **de 6 millions** de personnes par an, soit en **moyenne une personne toutes les six secondes, dont 80% dans les pays en développement** et il est responsable du décès d'un adulte sur 10 dans le monde.

Le tabac tue chaque année près de **1,5 million de femmes.**

**Le tabagisme passif, provoque environ 600 000 décès prématurés par an, dont 64 % de femmes et plus de 25 % d'enfants**

Les enquêtes récemment menées sur l'évolution de la consommation de tabac chez les jeunes, **montrent que les filles sont pratiquement aussi nombreuses que les garçons à consommer du tabac.** Elles sont plus nombreuses à le faire dans certains pays.

En Tunisie il y a **50% de fumeurs hommes et 10% de femmes** qui fument avec une prévalence globale de **35% dont 13,5% fumeurs de chicha**

Chez les enfants il y a **20% de fumeurs parmi les 18-20 ans, 11% parmi les 15-17 ans et 6% parmi les 12-14 ans et 70% des enfants sont exposés à la fumée de tabac.** La nouvelle enquête de la médecine scolaire devrait aboutir à des données actualisées.

Si les tendances actuelles se poursuivent, le tabagisme tuera plus de **8 millions de personnes par an d'ici 2030.** Sur plus d'un milliard et demi de fumeurs dans le monde, plus de la moitié mourront prématurément d'une maladie liée au tabac. Le tabac qui a fait **100 millions de morts au 20<sup>ème</sup> siècle, pourrait en faire 1 milliard au 21<sup>ème</sup> siècle.**

Les coûts économiques dévastateurs du tabagisme ne se limitent pas au coût des maladies provoquées par le tabac. Les fumeurs actifs et passifs meurent alors qu'ils

sont en pleine productivité pour leur société et leurs familles. Les fumeurs sont aussi moins productifs en raison de leur état de santé.

De plus, il y a un lien indissociable entre le tabac et la précarité. De nombreuses études ont montré que, dans certains pays, les ménages les plus pauvres consacraient jusqu'à **10 % de leurs dépenses au tabac**, et ce au dépens de besoins essentiels comme l'alimentation, l'éducation et les soins.

Devant cette situation l'assemblée a adopté une résolution mondiale de la santé en 1996 demandant l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte anti-tabac.

Ainsi un instrument mondial de lutte « contre le tabagisme est né : **La convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac** ». **Signée par les premiers pays dès juin 2003, elle est entrée en vigueur en 2005 et compte actuellement 170 parties**

Face aux tactiques de l'industrie du tabac qui continuent d'entraver les efforts mondiaux de lutte contre l'épidémie de tabagisme, la Convention - cadre offre une nouvelle dimension juridique à la coopération internationale en matière de santé. Pour aider à appliquer les mesures à prendre afin de réduire la demande de tabac, l'OMS a conçu le programme de lutte antitabac **MPOWER** en 2008.

Comme tout traité, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac impose des obligations aux pays qui y ont adhéré. Parmi ces obligations :

- mettre les politiques de santé publique à l'abri des intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac;
- prendre des mesures financières et fiscales pour réduire la demande de tabac;
- protéger contre l'exposition à la fumée du tabac;
- réglementer la composition des produits du tabac;
- réglementer les informations à communiquer sur les produits du tabac;
- réglementer le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac;
- mettre en garde contre les dangers du tabac;
- interdire la publicité ainsi que les activités de promotion et de parrainage en faveur du tabac;
- proposer des moyens de s'affranchir de la dépendance à l'égard du tabac;
- combattre le commerce illicite des produits du tabac;
- interdire la vente de tabac aux mineurs et par les mineurs;
- appuyer des activités économiquement viables susceptibles de remplacer la culture du tabac.

Il est à constater que :

- le traité est l'expression du désir et de l'engagement de nombreux gouvernements et de millions d'individus pour un monde sans tabac;
- il importe que les Parties adhérentes au traité s'acquittent de l'obligation qui leur incombe d'en appliquer toutes les dispositions;
- les individus devraient encourager et aider leurs gouvernements à s'acquitter de cette obligation;

- les institutions mais aussi les individus devraient apprécier à quel point le traité marque une étape décisive dans l'histoire de la santé publique et constitue le premier instrument mondial de lutte contre le tabagisme;

Mais comme le reconnaissent les Parties elles-mêmes, il reste beaucoup à faire pour que le traité atteigne son plein potentiel. Il serait déplorable de continuer à voir des personnes soumises à l'emprise du tabac et des personnes atteintes de maladies graves et mortelles à cause d'un comportement qui est pourtant la 1<sup>ère</sup> cause évitable de mortalité.

La convention cadre, réaffirme le droit de tous les peuples au plus haut niveau de santé qu'il est possible d'atteindre et apporte une dimension juridique à la coopération dans le domaine de la lutte antitabac. Elle appelle à un monde sans tabac, **et nous espérons qu'en Tunisie nous contribuons tous à la lutte contre ce fléau en nous mobilisant activement contre le tabagisme.**

La Tunisie qui a ratifié la convention cadre en 2010 est appelée à **compléter les actions antitabac dans toutes les directions figurant sur la convention.**

Notre appel, en ce moment crucial de l'histoire de notre Nation, s'adresse à tous pour que ne soit pas oublié ce droit à la santé, ce droit à la vie, à la qualité de vie, de tous nos citoyens fumeurs et non fumeurs, enfants, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes.

Comme le signifie le thème choisi par le ministère de la santé publique, nous devons considérer que **Le tabagisme n'est pas une libération, C'est une addiction mortelle, c'est une aliénation. Le tabagique qui voudrait se libérer mérite toute l'aide au sevrage tabagique.**

**Ainsi, notre liberté est, non dans le fait de fumer, mais dans le renoncement au tabagisme et dans l'abstention d'enfumer autrui.**

**Notre peuple qui a pris ses destinées en main, est en mesure d'exiger l'interdiction de toutes les formes de publicité en faveur du tabac qui conduisent à la dépendance envers le tabac et qui ciblent les jeunes, de refuser toute promotion et de parrainage, de contribuer à soutenir la mise en œuvre et l'application de la législation afin de conférer une protection contre la fumée du tabac dans les lieux publics et les lieux de travail. La Tunisie est apte aujourd'hui à jouer un rôle actif pour renforcer les mesures pour protéger les populations du tabagisme au niveau mondial.**

La Journée mondiale sans tabac interpelle **les professionnels de la santé** pour rappeler leur rôle décisif dans la lutte antitabac. En contact direct avec la population cible, ils ont l'opportunité et le devoir d'aider les fumeurs à modifier leur comportement **et à se libérer de la dépendance tabagique**. Ils peuvent aussi éclairer sur les conséquences du tabagisme et donner l'exemple en s'abstenant de fumer.

A l'occasion de cette journée, la Ligue réaffirme son engagement dans la lutte antitabac qu'elle mène depuis des décennies en comptant sur le potentiel de nos jeunes. Nous faisons un appel à tous pour aider la ligue afin qu'elle puisse continuer et développer ses activités de lutte antitabac, de sensibilisation, d'éducation, d'information et de formation et continuer à venir en aide aux patients tunisiens et leurs familles.

**NOUS VOULONS QUE CHAQUE JOURNEE SOIT UNE JOURNEE  
MONDIALE SANS TABAC**

**Le bureau directeur de la Ligue Nationale contre la Tuberculose et  
les Maladies Respiratoires**

**Ligue Nationale Contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires**

**Adresse : Hôpital Abderrahman Mami de Pneumo-phtisiologie de l'Ariana**

**2080 Ariana**

**Web : [www.liguerepir.org.tn](http://www.liguerepir.org.tn)**

**E.mail : [sibac@planet.tn](mailto:sibac@planet.tn)**

**Tél : 71 845 488 – 71 821 188**

**Fax : 71 821 198 – 71 821 184**



**JE ME LIBERE**

